

Annexe I

Contrat pédagogique **initial** pour les mobilités d'études 2018-2019 Original learning agreement for studies 2018-2019

Etudiant / Student

Nom Last name (s)		Prénom First name (s)	
Date de naissance Date of birth		Nationalité ¹ Nationality	
Sexe [M/F] Gender [M/F]		Domaine d'études ² Subject area	
Cycle d'études ³ Study cycle			
Téléphone Phone		E-mail	
Diplôme préparé en France : DUET <input type="checkbox"/> L2 <input type="checkbox"/> L3 <input type="checkbox"/> L.PRO <input type="checkbox"/> M1 <input type="checkbox"/> M2 <input type="checkbox"/> DUT2 <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :			

Etablissement d'accueil / Receiving Institution

Nom Name	UPEC	Faculté Faculty	FSEG
Code Erasmus (si applicable) Erasmus code (if applicable)	F PARIS012	Département Department	Economics
Adresse Address	61 avenue du Général de Gaulle 94010 Créteil Cedex	Pays Country	France FR
Nom de la personne contact Contact person name	Wassila BENGHOUBA	E-mail / téléphone de la personne contact Contact person e-mail/phone	wassila.benghouba@u-pec.fr +33 1 41 78 46 94

Etablissement d'envoi / Sending Institution

Nom Name		Faculté Faculty	
Code Erasmus (si applicable) Erasmus code (if applicable)		Department Département	
Adresse Address		Pays Country	
Nom de la personne contact Contact person name		E-mail / téléphone de la personne contact Contact person e-mail/phone	

Partie à compléter AVANT LA MOBILITE Section to be completed before the mobility

I. Programme d'études dans l'établissement d'accueil

Study Programme at the Receiving Institution

Période de mobilité prévue : de [mois/année]...../20..... à [mois/année]/20.....

Planned period of the mobility: from [month/year]

till [month/year]

Table A : Programme d'études dans l'établissement d'accueil

Study programme at the Receiving Institution

Code du cours ⁴ (si existant) Component code (if any)	Intitulé du cours dans l'établissement d'accueil (tel qu'indiqué dans le catalogue de cours) Component title at the receiving institution (as indicated in the course catalogue) ⁵	Semestre : 1 ^{er} /2 ^e ou trimestre Semester [autumn / spring / or term]	Nombre de crédits ECTS attribués par l'établissement d'accueil, après validation de la composante Number of ECTS credits (or equivalent) ⁶ to be awarded by the receiving institution upon successful completion
Total:		

Lien web vers le catalogue de cours de l'établissement d'accueil sur lequel figurent les résultats d'apprentissage :

Web link to the course catalogue at the receiving institution describing the learning outcomes:

Le niveau de compétence linguistique⁷ en _____ [indiquer ici la principale langue d'enseignement] que l'étudiant possède ou s'engage à acquérir avant le début de la période de mobilité est :

The level of language competence in [indicate here the main language of instruction] that the student already has or agrees to acquire by the start of the study period is:

A1 A2 B1 B2 C1 C2 locuteur natif *Native speaker* /

II. ENGAGEMENT DES TROIS PARTIES

Commitment of the three parties

En signant ce document, l'étudiant, l'établissement d'envoi et l'établissement d'accueil confirment qu'ils approuvent le contrat pédagogique et qu'ils se conforment aux dispositions acceptées par les 3 parties. Les établissements d'envoi et d'accueil s'engagent à respecter tous les principes de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (EHE) relatifs aux mobilités d'études (ou les principes de l'accord interinstitutionnel pour les établissements situés dans les pays partenaires).

By signing this document, the student, the sending institution and the receiving institution confirm that they approve the proposed Learning Agreement and that they will comply with all the arrangements agreed by all parties. Sending and receiving institutions undertake to apply all the principles of the Erasmus Charter for Higher Education relating to mobility for studies (or the principles agreed in the inter-institutional agreement for institutions located in partner countries).

L'établissement d'envoi et l'étudiant s'engagent également à respecter le contrat de mobilité. L'établissement d'accueil certifie que les composantes pédagogiques listées dans le tableau A sont en adéquation avec son catalogue de cours et seront accessibles à l'étudiant.

The receiving institution confirms that the educational components listed in Table A are in line with its course catalogue.

L'établissement d'envoi s'engage à reconnaître tous les crédits obtenus dans l'établissement d'accueil pour les composantes pédagogiques validées et les comptabiliser pour la validation du diplôme, tel qu'indiqué dans le tableau B. Toute exception à cette règle devra être formalisée et annexée au contrat pédagogique et acceptée par toutes les parties.

The sending institution commits to recognise all the credits gained at the receiving institution for the successfully completed educational components and to count them towards the student's degree as described in Table B. Any exceptions to this rule are documented in an annex of this Learning Agreement and agreed by all parties.

L'étudiant et l'établissement d'accueil devront informer l'établissement d'envoi de tout problème ou modification concernant le programme d'études, les personnes responsables et/ou la période d'études.

The student and receiving institution will communicate to the sending institution any problems or changes regarding the proposed mobility programme, responsible persons and/or study period.

Etudiant / Student

Nom / Name:

E-mail:

Signature:

Date:

Personne responsable dans l'établissement d'envoi / Responsible person in the sending institution

Nom / Name:

Fonction / Position:

E-mail :

Signature:

Date:

Personne responsable dans l'établissement d'accueil / Responsible person in the receiving institution

Nom / Name: M. Emmanuel DUGUET

Fonction / Position: **Coordinateur Pédagogique (Eco)**

E-mail: emmanuel.duguet@u-pec.fr.....

Signature:

Date :

Partie à compléter PENDANT LA MOBILITÉ
Section to be completed during the mobility

CONTRAT PEDAGOGIQUE MODIFIÉ POUR LES MOBILITÉS D'ÉTUDES
Changes to the original learning agreement

Tableau A2: Modifications exceptionnelles apportées au **tableau A** / Exceptional changes to **Table A**

(À signer ou à approuver par e-mail, par l'étudiant et les personnes responsables dans les établissements d'envoi et d'accueil)
(To be approved by e-mail or signature by the student and the responsible persons in the Sending Institution and in the Receiving Institution)

Code du cours ⁴ (si existant) Component code (if any)	Intitulé du cours dans l'établissement d'accueil (tel qu'indiqué dans le catalogue de cours) Component title at the receiving institution (as indicated in the course catalogue)	Cours supprimé [cocher si nécessaire] Deleted component <i>[tick if applicable]</i>	Cours ajouté [cocher si nécessaire] Added component <i>[tick if applicable]</i>	Raison du changement ⁸ Reason for change	Nombre de crédits ECTS attribués par l'établissement d'accueil, après validation complète Number of ECTS credits to be awarded by the receiving institution upon successful completion of the component
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Tableau B2: Modifications exceptionnelles apportées au **tableau B** / Exceptional changes to **Table B**

(À signer ou à approuver par e-mail, par l'étudiant et la personne responsable dans les établissements d'envoi)
(To be approved by e-mail or signature by the student and the responsible person in the Sending Institution)

Code du cours ⁴ (si existant) Component code (if any)	Intitulé du cours dans l'établissement d'envoi (tel qu'indiqué dans le catalogue de cours) Component title at the sending institution (as indicated in the course catalogue)	Cours supprimé [cocher si nécessaire] Deleted component <i>[tick if applicable]</i>	Cours ajouté [cocher si nécessaire] Added component <i>[tick if applicable]</i>	Nombre de crédits ECTS (ou équivalent) Number of ECTS credits (or equivalent)
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

NOTES

¹ **Nationalité** : pays duquel la personne dépend administrativement et qui a délivré la carte d'identité et/ou le passeport

Nationality: Country to which the person belongs administratively and that issues the ID card and/or passport.

² **Domaine d'études** : L'**outil de recherche ISCED-F 2013** disponible sur http://ec.europa.eu/education/tools/isced-f_fr.htm devra être utilisé pour trouver les domaines d'études les plus proches du diplôme préparé par l'étudiant dans l'établissement d'envoi.

Field of education: The **ISCED-F 2013 search tool** available at http://ec.europa.eu/education/tools/isced-f_en.htm should be used to find the ISCED 2013 detailed field of education and training that is closest to the subject of the degree to be awarded to the student by the Sending Institution.

³ **Cycles d'études** : Cycle court (CEC niveau 5) / Licence ou équivalent 1^{er} cycle (CEC niveau 6) / Master ou équivalent 2^{ème} cycle (CEC niveau 7) / Doctorat ou équivalent 3^{ème} cycle (CEC niveau 8).

Study cycle: Short cycle (EQF level 5) / bachelor or equivalent first cycle (EQF level 6) / master or equivalent second cycle (EQF level 7) / doctorate or equivalent third cycle (EQF level 8).

⁴ **Une « composante pédagogique » (cours)** est une expérience d'apprentissage structurée indépendante et formelle caractérisée par des résultats d'apprentissage, des crédits et des évaluations. Exemples : cours, module, séminaire, travail en laboratoire, travail pratique, préparation/recherche pour une thèse, fenêtre de mobilité ou cours facultatifs.

An **"educational component"** is a self-contained and formal structured learning experience that features learning outcomes, credits and forms of assessment. Examples of educational components are: a course, module, seminar, laboratory work, practical work, preparation/research for a thesis, mobility window or free electives.

⁵ **Catalogue de cours** : information détaillée, accessible et tenue à jour des formations proposées par l'établissement, disponible aux étudiants en amont de leur période de mobilité et pendant leurs études, qui leur permet d'effectuer les bons choix et de gérer leur emploi du temps de manière efficace. L'information concerne, par exemple, les qualifications proposées, les procédures d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation, le niveau des programmes, les composantes pédagogiques individuelles et les ressources d'apprentissage. Le catalogue de cours fera apparaître le nom des personnes de contact, ainsi que les modalités de prise de contact.

Course catalogue : detailed, user-friendly and up-to-date information on the institution's learning environment that should be available to students before the mobility period and throughout their studies to enable them to make the right choices and use their time most efficiently. The information concerns, for example, the qualifications offered, the learning, teaching and assessment procedures, the level of programmes, the individual educational components and the learning resources. The Course Catalogue should include the names of people to contact, with information about how, when and where to contact them.

⁶ **Crédits ECTS ou système équivalent** : pour les pays dans lesquels le système ECTS n'est pas encore mis en place, en particulier dans les établissements situés dans les pays partenaires ne participant pas au processus de Bologne, l'ECTS devra être remplacé dans tous les tableaux par le nom du système équivalent, accompagné d'un lien vers le site WEB sur lequel des informations sont disponibles.

ECTS credits (or equivalent): in countries where the "ECTS" system is not in place, in particular for institutions located in Partner Countries not participating in the Bologna process, "ECTS" needs to be replaced in the relevant tables by the name of the equivalent system that is used, and a web link to an explanation to the system should be added.

⁷ **Niveau de compétence linguistique** : information sur le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (**CECR**) disponible sur : <https://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>

For the Common European Framework of Reference for Languages (**CEFR**) see <http://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>

⁸ **Motifs des modifications exceptionnelles** apportées au programme de mobilité d'études (choisir parmi les éléments du tableau ci-dessous) :

Reasons for exceptional changes to study programme abroad (choose an item number from the table below) :

Motif de suppression d'une composante pédagogique	Motif d'adjonction d'une composante
1. La composante préalablement choisie n'est pas disponible dans l'établissement d'accueil 2. La composante est enseignée dans une langue différente de celle indiquée dans le catalogue de cours 3. Problème d'emploi du temps 4. Autre (merci de préciser)	5. Remplacement d'une composante supprimée 6. Prolongation de la période de mobilité 7. Autre (merci de préciser)

Reasons for deleting a component	Reason for adding a component
1. Previously selected educational component is not available at the Receiving Institution 2. Component is in a different language than previously specified in the course catalogue 3. Timetable conflict 4. Other (please specify)	5. Substituting a deleted component 6. Extending the mobility period 7. Other (please specify)

INSTRUCTIONS

L'objectif du contrat d'études est de permettre une préparation transparente et efficace de la période de mobilité et de garantir que les composantes pédagogiques complètement validées par l'étudiant pendant la mobilité feront l'objet d'une reconnaissance dans le cadre de son diplôme.

Il est recommandé d'utiliser ce modèle. Cependant, l'établissement d'enseignement supérieur disposant déjà d'outils informatiques lui permettant d'établir un contrat d'études ou un relevé de notes qui lui sont propres, peut continuer à les utiliser. L'essentiel est que toutes les informations indiquées dans le modèle y figurent, la présentation du document pouvant être différente, sous réserve du respect des exigences indiquées ci-dessous.

Comment établir le contrat d'études :

Avant la mobilité, il est nécessaire de compléter la page 1, comportant les renseignements sur l'étudiant, les établissements d'envoi et d'accueil. L'accord des 3 parties doit figurer dans la partie à compléter avant la mobilité (pages 2 et 3). Toutes les informations figurant sur la page 1 devront être saisies dans le Mobility Tool. Les établissements peuvent faire figurer plus d'informations (par exemple ajouter une personne de contact pour l'établissement coordinateur d'un consortium), ou à l'inverse moins dans le cas où certaines informations figurent déjà sur des documents internes. Cependant, il devra comporter à minima les noms des 2 établissements, les noms et les coordonnées de l'étudiant et des personnes de contact dans les établissements d'envoi et d'accueil.

MODIFICATION DU CONTRAT D'ETUDES INITIAL

Cette partie, à compléter pendant la mobilité, **est nécessaire uniquement en cas de modification du contrat d'études initial**. Dans ce cas, la partie à compléter avant la mobilité doit rester inchangée, les modifications étant indiquées dans cette partie.

Les modifications apportées au **programme de mobilité d'études** doivent avoir un caractère exceptionnel, les 3 parties ayant déjà validé un ensemble de composantes pédagogiques, sur la base du catalogue de cours que l'établissement d'accueil s'est engagé à publier en amont des périodes de mobilité et à mettre à jour régulièrement, conformément à l'ECHÉ. Cependant, des modifications peuvent s'avérer incontournables, pour des problèmes d'emploi du temps par exemple.

Autre motif de modification : **la prolongation de la durée** de la période de mobilité. Ce type de requête doit être formulé par l'étudiant au plus tard un mois avant la date prévue de fin de mobilité.

Les **modifications du programme de mobilité doivent être acceptées par toutes les parties dans un délai de 4 à 7 semaines** (après le début de chaque semestre). Chacune des parties peut demander des modifications au cours des 2 à 5 premières semaines suivant le début des cours pour le semestre concerné. La date limite exacte doit être fixée par les établissements. Plus la période de mobilité n'est courte, plus le délai pour apporter des modifications sera court. Toutes les modifications doivent être acceptées par les 3 parties dans un délai de 2 semaines suivant la demande. En cas de modifications pour une prolongation de la période de mobilité, ces dernières devront être faites le plus rapidement possible.

Les modifications du programme de mobilité d'études doivent être indiquées dans le le contrat d'études modifié.

Annexe II

CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 – RESPONSABILITE

Chaque partie contractante décharge l'autre partie contractante de toute responsabilité civile du fait des dommages subis par elle-même ou par son personnel résultant de l'exécution du présent contrat, dans la mesure où ces dommages ne sont pas dus à une faute grave et intentionnelle de l'autre partie contractante ou de son personnel.

L'Agence nationale française, la Commission européenne ou leurs personnels ne seront pas tenus responsables pour toute action en réparation des dommages survenus aux tiers, y compris le personnel du projet, pendant la réalisation de la période de mobilité. En conséquence, l'Agence nationale française ou la Commission européenne ne seront pas tenues à des indemnités de remboursement concernant cette action.

ARTICLE 2 – RESILIATION DU CONTRAT

Il pourra être mis fin au contrat en cas d'inexécution, par le participant, de ses obligations découlant du présent contrat, et indépendamment des conséquences prévues par la loi qui lui est applicable ; le présent contrat peut alors être résilié ou dissout de plein droit par l'établissement, sans qu'il soit besoin de procéder à aucune autre formalité judiciaire, après une mise en demeure notifiée aux parties par lettre recommandée non suivie d'exécution dans un délai d'un mois.

Si le participant met fin au contrat avant la fin de sa période contractuelle, ou s'il/elle manque à ses obligations, il/elle devra rembourser le montant de la bourse déjà reçue, sauf décision contraire de l'établissement d'envoi.

Si la résiliation est due à un cas de force majeure, par exemple, une situation exceptionnelle imprévisible ou un événement incontrôlable par le participant et qui ne peut pas être attribué à une erreur ou une négligence de sa part, le participant pourra recevoir le montant de la bourse correspondant à la durée effective de la période de mobilité, tel que défini à l'article 2.2. Tout autre financement devra être remboursé, sauf décision contraire de l'établissement d'envoi.

ARTICLE 3 – PROTECTION DES DONNEES

Toute information personnelle présente au contrat sera utilisée en accord avec le règlement n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil pour la protection des individus, en ce qui concerne le traitement des données personnelles par les institutions communautaires et sur la libre circulation de celles-ci. Ces données seront utilisées uniquement pour la contractualisation et le suivi par l'établissement d'origine, l'Agence nationale et la Commission européenne, sans préjudice quant à la possibilité de transmission de ces données aux organismes chargés du contrôle et de l'audit en accord avec la législation communautaire (Cour des comptes européenne ou l'Office Européen de Lutte Anti-fraude).

Le participant peut, sur demande écrite, avoir droit d'accès et de modification de ses données personnelles. Il/elle adressera toute question concernant l'utilisation de ses données personnelles à l'établissement d'origine et/ou à l'Agence nationale. Le participant peut porter plainte contre l'utilisation de ses données personnelles auprès de la CNIL en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par l'établissement d'envoi, l'Agence nationale, ou auprès du CEPD en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par la Commission européenne.

ARTICLE 4 – VERIFICATIONS ET AUDITS

Les contractants s'engagent à fournir toute information détaillée demandée par la Commission européenne, l'Agence nationale française ou tout autre organisme extérieur accrédité par celles-ci pour vérifier que la période de mobilité et les dispositions prévues au contrat ont été mises en œuvre.

Annexe III

Charte de l'étudiant Erasmus+

La charte de l'étudiant vous informe sur vos droits et obligations et sur ce que vous êtes en droit d'attendre de votre établissement d'envoi et de votre établissement d'accueil à chaque étape de votre mobilité.

- Tout établissement d'enseignement supérieur participant au programme Erasmus+ doit être titulaire de la Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur délivrée par la Commission européenne, par laquelle il s'engage à aider, faciliter et reconnaître vos activités de mobilité.
- De votre côté, vous vous engagez à respecter les règles et obligations du contrat de mobilité Erasmus+ que vous avez signé avec votre établissement d'envoi.

I. Avant votre période de mobilité

- Après avoir été sélectionné pour une mobilité Erasmus+, les institutions partenaires et/ou les entreprises impliquées se doivent de vous apporter des conseils sur votre période de mobilité et les activités que vous réaliserez.
- Vous êtes en droit d'obtenir des informations concernant le système de notation de l'établissement d'accueil, concernant l'obtention d'un visa, pour contracter une assurance ou trouver un logement, de la part vos établissements d'envoi et d'accueil/entreprise. Vous pourrez trouver les points de contacts et les sources d'informations respectifs dans l'accord interinstitutionnel signé entre votre établissement d'envoi et votre établissement d'accueil.
- Vous devrez signer un contrat de mobilité avec votre établissement d'envoi (même si vous ne recevez pas d'aide financière européenne), et un contrat d'études avec vos établissements d'envoi et d'accueil/entreprise. Une bonne préparation de votre contrat d'études est la clé pour une mobilité réussie et pour en assurer la reconnaissance. Le contrat détaillera les activités prévues en mobilité (incluant les crédits à capitaliser qui compteront dans le diplôme que vous préparez).
- Après avoir été sélectionné, vous devrez effectuer une évaluation linguistique en ligne (si disponible dans la langue principale d'enseignement/travail de votre mobilité) qui permettra à votre établissement d'envoi de vous apporter une aide linguistique adaptée, si nécessaire. Vous devez profiter au maximum de cette opportunité d'améliorer vos compétences linguistiques pour atteindre le niveau recommandé.

II. Pendant votre période de mobilité

- Vous devez tirer profit des opportunités d'apprentissage dans votre établissement d'accueil/entreprise, tout en respectant ses règles et sa réglementation, et vous efforcer d'exploiter au mieux toutes vos capacités au cours des examens ou autres formes d'évaluation.
- Vous pouvez demander d'apporter des modifications au contrat d'études uniquement de manière exceptionnelle et dans les délais fixés par vos établissements d'envoi et d'accueil. Dans ce cas, vous devez vous assurer que ces modifications ont été validées par les établissements d'envoi et d'accueil/l'entreprise dans un délai de 2 semaines après la demande et conserver une copie de l'approbation par e-mail. Les modifications concernant une prolongation de la durée de la mobilité devront être faites le plus tôt possible.
- Votre établissement d'accueil/entreprise s'engage à vous accorder le même traitement qu'à leurs propres étudiants/employés et vous devrez faire les efforts nécessaires pour vous intégrer dans votre nouvel environnement.
- Votre établissement d'accueil n'est pas en droit de vous demander de payer des frais de scolarité, d'enregistrement, d'examen, d'accès aux laboratoires et aux bibliothèques pendant votre période de mobilité. Cependant, il se peut que vous ayez à payer des frais, au même titre que les étudiants locaux, pour des assurances, associations d'étudiants et utilisation de matériels divers.

- Vous êtes invités à prendre part à des associations existantes dans l'établissement d'accueil/l'entreprise, tels que des réseaux de tuteurs et de parrainage, organisés par des associations étudiantes telle que « Erasmus Student Network ».
- La bourse ou le prêt étudiant de votre pays d'origine doivent être maintenus pendant la durée de votre mobilité.

III. Après votre période de mobilité

- Vous êtes en droit de recevoir la pleine reconnaissance des activités réalisées avec succès pendant votre mobilité, de la part de votre établissement d'envoi, conformément au contrat d'études.
- Si vous effectuez une mobilité d'études, l'établissement d'accueil sera dans l'obligation de vous remettre un relevé de notes où figureront vos résultats avec le nombre de crédits et les notes obtenues (normalement dans un délai maximum de 5 semaines suivant la fin des examens). Après réception de ce document, votre établissement d'envoi vous fournira toutes les informations concernant la reconnaissance dans un délai maximum de 5 semaines. Les composantes faisant l'objet d'une reconnaissance (par exemple les cours) devront apparaître dans le supplément au diplôme.
- Si vous réalisez une mobilité de stage, l'entreprise devra vous remettre une attestation de stage résumant les tâches réalisées ainsi qu'une évaluation et, si prévu dans le contrat de stage, votre établissement d'envoi vous remettra un relevé de notes. Si le stage n'est pas obligatoire, la mobilité sera à minima indiquée dans le supplément au diplôme et, si vous le souhaitez, dans l'Europass mobilité. Si vous êtes un jeune diplômé, nous vous encourageons à demander l'Europass mobilité.
- Vous devrez effectuer une évaluation linguistique en ligne, si celle-ci est disponible dans la langue principale d'instruction/travail de votre mobilité, pour suivre les progrès réalisés au cours de votre mobilité.
- Vous devrez compléter un questionnaire qui fournira un retour d'information sur votre période de mobilité à votre établissement d'envoi et votre établissement d'accueil, aux agences nationales des 2 pays concernés ainsi qu'à la Commission européenne.
- Vous êtes invités à rejoindre « Erasmus+ student and alumni association » et nous vous encourageons à partager votre expérience de mobilité avec vos amis, d'autres étudiants, le personnel de votre établissement, les journalistes, et permettre à d'autres de bénéficier de votre expérience, y compris les jeunes élèves.

En cas de problème :

- *Vous devez identifier clairement le problème et vérifier vos droits et obligations conformément à votre contrat de mobilité.*
- *Plusieurs personnes dans votre établissement d'envoi et votre établissement d'accueil peuvent vous apporter de l'aide. Selon la nature et la période du problème rencontré, la personne de contact ou la personne responsable de votre établissement d'envoi ou d'accueil (ou de l'entreprise d'accueil dans le cadre d'un stage) seront en mesure de vous aider. Leurs identités et coordonnées sont indiquées dans le contrat d'études.*
- *Utilisez la procédure officielle de recours de votre établissement d'envoi si nécessaire.*
- *Si un des 2 établissements partenaires manque aux obligations définies dans la Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur ou dans le contrat de mobilité, vous pouvez contacter l'Agence nationale concernée.*